

# Département du **GARD**Commune d'**ANDUZE**Hôtel de Ville – 1, place de Brie 30 140 ANDUZE

COURRIER ARRIVÉ PRÉFECTURE DU GARD 2 0 FEV. 2024

D.C.L.

# PLAN LOCAL D'URBANISME

# RÉVISION GÉNÉRALE

# Pièce ANNEXES

**4.5** Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Procédure prescrite par DCM le : 19 juin 2017
Débat du PADD en CM le : 25 avril 2022
Procédure arrêtée par DCM le : 24 avril 2023
Procédure approuvée par DCM le : 8 février 2024
Dépôt du dossier approuvé en Préfecture le : 20 février 2024

**UADG – URBANISME** 

CMO - Paysages

Nikolay SIRAKOV



Nikolay SIRAKOV

A.C.S.O.F.E.

NATURAE

ISATIS





# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) ANDUZE

#### La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Le maire de Anduze

#### LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



Inondation



Neige / Verglas



Tempête



Rupture de barrage



Feux de forets



Mouvement de terrain



Canicule



**Grand froid** 



Sécheresse

#### LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 7 arrêtés CatNat Inondation
- 1 arrêté CatNat Phénomène lié à l'atmosphère

Document élaboré le 06-05-2019 avec la collaboration de Dredict

E



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.





Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### AVANT



Téléchargez "My Predict" sur votre smartphone



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

#### PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

#### À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.

Coupez les alimentations

en électricité et en gaz.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

#### **VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :**



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

#### APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



Un incendie de forêt est un feu non maitrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La propagation de l'incendie est principalement végétation (les landes, le maquis et la garrigue sont plus exposées), les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

#### L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillement (au minimum 50 mètres autour de votre habitation') et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu-

La zone de debroussaillement est modulable en fanction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DOTM



# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### AVANT



Débroussaillez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécunté de votre habitation. N'accolez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (maine, préfecture)

#### PENDANT

#### SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU:



Informez les sapeurspompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)



Dégagez les voies d'accès et les cheminements. d'évacuation ; arrosez les abords



Fermez les volets, portes et fenêtres : calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu-

Evitez d'utiliser votre véhicule.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche





N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité



Écoutez la radio (France Info, France Bleu)

#### APRÈS



Aérez et désinfectez les pièces.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Document élaboré le 06-05-2019 avec la collaboration de Prodict



# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

#### PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

#### APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Document élaboré le 06-05-2019 avec la collaboration de Predict



Un barrage est un ouvrage construit pour barrer le lit d'un cours d'eau, afin de retenir d'importants volumes d'eau nécessaires à l'adduction d'eau potable, comme aux besoins d'irrigation. La rupture de barrage correspond à la libération plus ou moins brutale de ces volumes d'eau consécutivement à la rupture partielle ou totale de l'ouvrage. La rupture entraîne la formation d'une onde de submersion qui se propage rapidement vers l'aval avec pour conséquence une élévation brutale du niveau de l'eau et des inondations rapides.

Le Plan Particulier d'Interventions (PPI) définit les modalités d'information, d'alerte et d'évacuation des populations situées à l'aval de l'ouvrage. Ce Plan est déclenché à la suite d'une information de la Préfecture ou des Services de Secours. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les modalités d'alerte et de mise en sécurité.

### LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Gagnez le plus rapidement possible un point haut, pour traverser la rivière.



Rejoignez le point de regroupement le plus proche en suivant les indications de la maine.



N'utilisez pas votre véhicule pour évacuer la zone.



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ Le risque m consécutif de la consécutification de la consécutif de la consécutification de la consécutific



Quittez rapidement les bâtiments



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Document élaboré le 06-05-2019 avec la collaboration de Dredict (6)



Le risque mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gèner l'écoulement des eaux lors du redoux).



Évitez de arculer , en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS. Les chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont

Elles peuvent entrainer la formation de phénomènes glissants sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des conséquences graves pour la population (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), les biens et la vie quotidienne (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



Le risque de Grand Froid est lie à la survenue de températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours. Il s'accompagne souvent d'autres phéromènes metéorologiques dangereux formation de verglas et de glace, chutes de neige pollution atmosphérique etc.

Ces periodes de Grand Froid ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de barbone, ), les biens et la vie quotidienne (gel des réseaux electrique des conduites d'alimentation; coupure de la circulation ferroviaire, aérenne, etc.).

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Document élaboré le 08-05-2019 avec la collaboration de Dredict (6)



# LES CONSIGNES DE SECURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraiches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



# PRÉVENIR LA SÉCHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau :



Réparez toute fuite d'eau sans tarder.



Privilègiez les douches aux bains.



Installez des équipements sanitaires économes en eau.

Respectez l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau en vigueur dans votre département (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa vorture, ne pas remplir sa piscine...).



Le risque de sécheresse est lié au manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des restrictions d'usage pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels

Des phénomènes peuvent être associés à un épisode ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution

Document élaboré le 06-05-2019 avec la collaboration de Predict @



# CONSTITUEZ **VOTRE KIT DE SÉCURITÉ**





 Des informations et consignes seront transmises par appels téléphoniques, porte à porte, panneaux lumineux, site internet de la commune, automate d'appels, haut-parleurs



 Un Poste de Commandement de gestion de crise est ouvert par la mairie

NUMÉRO DE CRISE: 04 66 61 80 08 Sapeurs Pompiers : 18 (poste fixe) - 112 (portable)

Police / Gendarmerie: 17 **SAMU: 15** 

#### CENTRE D'ACCUEIL

Le(s) centre(s) d'acqueil ouverts par la commune sont

Collège FLorian

### LIENS INTERNET

Site de la commune : www.mairie-anduze.com

Site de la Préfecture : www.gard.gouv.fr

Inforoutes: www.inforoute30.fr

Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr

Vigilances hydrologiques www.vigicrues.gouv.fr

Portail du ministère de la prévention des risques majeurs www.georisques.gouv.fr

Site d'information de Fédération Française des Societés

d'Assurances www.ffsa.fr

### DÉMARCHES D'INDEMNISATION

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat
- Prendre des photos des objets et zones sinistrés
- Ne rien jeter avant passage de l'expert
- O Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance par lettre recommandée avec accusé de réception
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel

Document élaboré le 06-05-2019 avec la collaboration de Prodict A